

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 16 juin 2023

Schéma départemental des gens du voyage

Le Président Gaudet interpelle la 1^{ère} ministre Elisabeth Borne sur la situation de Nevoy

Le Président Marc Gaudet a décidé de retirer du vote de l'assemblée départementale le rapport de session sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023-2029.

Cette décision intervient face à l'absence de réponse au courrier envoyé à Elisabeth Borne le 12 mai dernier, à travers lequel le Président Gaudet interpelle et alerte sur la situation à Nevoy (*cf courrier joint*). En effet, il n'est pas envisageable de faire peser de nouvelles obligations réglementaires au territoire et aux communes du Loiret, quand l'Etat lui-même ne tient pas ses engagements.

Afin d'accueillir les gens du voyage dans de bonnes conditions et assurer la sécurité nécessaire, le Président Gaudet et les élus locaux souhaitent limiter le 1^{er} rassemblement à une jauge de 20 000 personnes, et reporter sur un site plus adapté le 2nd rassemblement.

Un point de situation sera établi dès avancée du dossier.

À propos du schéma départemental des gens du voyage

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage est placé sous l'autorité du Préfet et du Président du Département. D'une durée de 6 ans, il prévoit notamment le nombre, la localisation et la capacité des aires d'accueil mais aussi la détermination d'actions socio-éducatives à destination des voyageurs.

Retrouvez toutes **les actualités du Département** sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr